

Guide à l'intention des enseignants et des professionnels de l'éducation



1. [Introduction](#)
2. [Au sujet de la Journée Passez au mauve de l'Ontario](#)
3. [Pourquoi engager les élèves dans la Journée Passez au mauve de l'Ontario?](#)
4. [Ressources de prévention pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario : Comment les leçons fonctionnent dans les écoles primaires](#)
5. [Ressources de prévention pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario : Comment les leçons fonctionnent dans les écoles de niveau intermédiaire et secondaire](#)
6. [Information concernant le Devoir de faire rapport](#)
7. [Information concernant la négligence, ainsi que les mauvais traitements physiques, sexuels et émotionnels](#)
8. [Répondre à un enfant ou un jeune qui fait une divulgation](#)
9. [Information concernant le processus de signalement pour les professionnels de l'éducation](#)
10. [Comment les SAE appuient les enfants, les jeunes et les familles](#)

Introduction

Nous vous remercions de votre intérêt pour les Ressources de prévention pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario. Cette année, la Journée Passez au mauve de l'Ontario se tiendra le 24 octobre 2019. L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) a travaillé avec le *Boost Child & Youth Advocacy Centre* et la SAE de Windsor-Essex pour élaborer les ressources pour la classe en réponse aux commentaires reçus des professionnels de l'éducation, qui veulent des messages plus détaillés afin de rendre la journée significative pour leurs élèves.

Les ressources en ligne pour la classe sont conçues en fonction du thème « Il faut toute une communauté pour prendre soin des enfants ». Elles visent à aider les enseignants et les professionnels de l'éducation à engager leurs élèves dans des discussions au sujet de la sécurité et du bien-être dans tous les aspects de leur vie, des adultes aidants dans la communauté et de la façon de demander de l'aide.

Les ressources pour la classe sont du matériel de prévention principal fondé sur des faits, habilitant les élèves à réfléchir et agir de façons positives appropriées à leur âge ainsi qu'à leurs stades d'apprentissage et de développement. Le matériel vise à aider tous les enfants et les jeunes, peu importe la situation dans laquelle ils se trouvent, à acquérir des habiletés et des caractéristiques qui diminuent leur vulnérabilité à l'égard des sévices. Pour en apprendre davantage sur les recherches éclairant les Ressources de prévention pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario, lisez les articles suivants: [Obtenir de l'aide](#), [Estime de soi](#) et [Toucher physique](#). Apprenez-en davantage sur la façon dont la négligence des besoins fondamentaux peut avoir une incidence sur les enfants et les jeunes [ici](#).



Les Ressources de prévention pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario incluent une perspective d'équité qui explique comment l'intolérance et la discrimination peuvent être des formes de mauvais traitements émotionnels, ainsi que les raisons pour lesquelles les enfants et les jeunes peuvent devoir rechercher de l'aide d'adultes fiables. Le bien-être d'un jeune est détérioré lorsque son identité de genre, sa race, sa capacité, son orientation sexuelle, sa culture, sa langue et sa religion ne sont pas respectées, et lorsqu'il subit de la discrimination et des préjudices sur les plans individuel et institutionnel, ainsi qu'à l'échelle des systèmes. Sur le plan individuel, les [sociétés d'aide à l'enfance](#) (SAE) ont le mandat statutaire de protéger les enfants contre les mauvais traitements, incluant les mauvais traitements émotionnels, de la part de personnes responsables au domicile familial et dans la communauté. Sur le plan institutionnel, la [Commission ontarienne des droits de la personne](#) enquête sur les plaintes de discrimination qui ont trait aux services, aux lieux de travail, au logement et aux établissements.

Bien qu'il s'agisse de sujets sérieux, notre objectif est de faire en sorte que les élèves, les enseignants et les familles se sentent animés par le message positif de la campagne énonçant que de l'aide est disponible et que personne n'est seul.

Alors que nous collaborons pour la campagne de la Journée Passez au mauve de l'Ontario, nous remercions les professionnels de l'éducation de tout l'Ontario pour la différence qu'ils font chaque jour dans la vie des enfants. Ensemble, nous pouvons garantir les meilleurs résultats pour tous les enfants et les jeunes de notre communauté.

Au sujet des sociétés d'aide à l'enfance

En Ontario, les SAE ont la responsabilité juridique exclusive d'offrir des services de protection de l'enfance, 24 heures sur 24, 365 jours par année. Si des enseignants et des professionnels de l'éducation constatent, ou ont un motif de croire, qu'un enfant ou un jeune a besoin de protection ou risque de subir des sévices, ils ont l'obligation légale d'appeler leur [Société d'aide à l'enfance locale](#). Les SAE travaillent d'abord et avant tout pour préserver l'unité familiale. Pour en apprendre davantage sur la façon dont un appel à une SAE mène à des soutiens et services, reportez-vous à la [Section 10](#) du présent guide.

Pour en apprendre davantage sur la façon dont votre appel à une SAE peut aider des enfants et des familles, visionnez ces vidéos de témoignage :

- Une [intervenante en protection de l'enfance d'une SAE](#) décrit les mesures qu'elle prend lorsqu'elle reçoit un appel d'une personne qui a une préoccupation relative à la sécurité ou au bien-être d'un enfant.
- Une [mère explique](#) comment sa famille a amélioré son sort avec l'aide d'une SAE.
- Une [enseignante parle](#) de son expérience de travail avec une SAE.

Au sujet de la Journée Passez au mauve de l'Ontario

La Journée Passez au mauve de l'Ontario, qui est dirigée par les SAE de toute la province, est une journée d'action pour accroître la sensibilisation au sujet de la responsabilité de la communauté de prendre soin des enfants et des jeunes. Cette année, le 24 octobre, les collectivités de tout l'Ontario porteront du mauve et s'exprimeront collectivement pour diffuser le message que les enfants et les jeunes ont droit à la sécurité et au bien-être, et que de l'aide est disponible. En tant que partenaires clés pour assurer la sécurité des enfants, l'AOSAE et les SAE collaborent avec les conseils scolaires, les écoles, ainsi que les centres de la petite enfance et les garderies familiales, pour faire de la Journée Passez au mauve de l'Ontario un événement significatif.

Le slogan et le message clé associés à la Journée Passez au mauve de l'Ontario sont « Il faut toute une communauté pour prendre soin des enfants ». Le mot-clic des médias sociaux pour cette journée d'action est #JEBRISElesilence.

Pourquoi engager les élèves dans la Journée Passez au mauve de l'Ontario?

L'objectif de la Journée Passez au mauve de l'Ontario est d'accroître la sensibilisation relativement au rôle que les adultes de la communauté jouent dans la défense des droits des enfants et des jeunes à la sécurité et au bien-être. Les recherches révèlent que le fait de s'assurer que les enfants et les jeunes connaissent les adultes aidants dans leur réseau de soutien est un outil de prévention important. Au cours de la Journée Passez au mauve de l'Ontario, les élèves découvrent leurs droits à la sécurité et au bien-être, ainsi que l'existence de réseaux de soutien visant à les aider lorsqu'ils font face à des défis.

Tous les membres de la communauté jouent un rôle pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, mais les enseignants et autres professionnels de l'éducation sont dans une position unique, parce qu'ils peuvent être le seul adulte « aidant » qu'un enfant ou un jeune rencontre quotidiennement. Les professionnels de l'éducation peuvent être le lien vital pour un enfant ou un jeune qui subit des mauvais traitements ou de la négligence au domicile familial ou dans la communauté.

Ressources de prévention pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario : Comment les leçons fonctionnent dans les écoles primaires

L'AOSAE a travaillé avec le *Boost Child & Youth Advocacy Centre* et la SAE de Windsor-Essex pour élaborer les Ressources de préventions pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario à l'intention des élèves du primaire. Les deux organismes cumulent des décennies d'expérience en enseignement de la prévention dans les écoles. Les ressources visent à être utiles et pertinentes pour tous les élèves, qu'ils subissent ou non des mauvais traitements ou de la négligence.

L'objectif des ressources pour la classe est d'appuyer les enseignants à l'aide d'outils et d'information pour qu'ils fassent de la Journée Passez au mauve de l'Ontario une occasion d'apprentissage significative pour les élèves. Les ressources, qui sont fondées sur le thème « Il faut toute une communauté pour prendre soin des enfants », visent à aider les professionnels de l'éducation à engager les enfants et les jeunes dans des discussions au sujet de la sécurité et du bien-être, des adultes aidants dans la communauté et de la façon de demander de l'aide. Les ressources intègrent aussi une perspective d'équité qui inclut le racisme, les préjugés, l'intolérance, ainsi que les abus des systèmes, comme raisons pour lesquelles les enfants et les jeunes pourraient devoir demander de l'aide.

Les Ressources de prévention pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario à l'intention des élèves du primaire sont divisées en quatre leçons. Chaque leçon offre du matériel pour le cycle primaire (prématernelle à 2^e année) et le cycle moyen (3^e à 5^e année). Ces leçons traitent des messages clés relatifs à la sécurité, au bien-être et au repérage des réseaux de soutien, et sont conçues pour être mises en œuvre en prévision de la Journée Passez au mauve de l'Ontario qui se tiendra le 24 octobre 2019. Chaque leçon contient : un sommaire décrivant l'objectif de la leçon qui contient de l'information contextuelle à l'intention des enseignants; des questions guidées pour présenter les concepts aux élèves et engager la discussion; une activité en classe pour renforcer chaque concept. Des directives étape par étape sont fournies pour aider les enseignants à planifier et mettre en œuvre les leçons. Des liens avec le Curriculum de l'Ontario sont aussi fournis. Nous recommandons que les leçons soient tenues dans l'ordre, en commençant par la Leçon 1; cependant, la Leçon 4 peut être utilisée seule pour appuyer la Journée Passe au mauve de l'Ontario le 24 octobre 2019.

Leçon 1 : « Il faut toute une communauté pour prendre soin des enfants »

Il relève des adultes dans la communauté d'assurer les droits des enfants à la sécurité et au bien-être, peu importe où ils sont. Dans cette leçon, les enfants repèrent des adultes dans leur communauté à qui ils peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide. On les encourage aussi à continuer à dévoiler jusqu'à ce qu'ils obtiennent l'aide dont ils ont besoin.

Leçon 2 : « Sécurité dans la communauté »

Le toucher sain est essentiel aux relations humaines, et en conséquence, les enfants doivent s'exercer à être à l'écoute de leurs sentiments relativement au toucher. Dans cette leçon, les enfants apprendront à reconnaître leur sentiment du genre « oh-oh! » et à le reconnaître dans les situations qui comportent un toucher inapproprié. Ils apprendront aussi qu'il n'y a pas de secret concernant le toucher.

Leçon 3 : « Bien-être dans la communauté »

La communauté est aussi responsable d'assurer le bien-être des enfants. Dans cette leçon, les enfants apprennent qu'ils ont des besoins physiques, émotionnels, sociaux et cognitifs. Ils apprendront aussi comment repérer des adultes dans la communauté qui peuvent les aider si ces besoins ne sont pas satisfaits.

Leçon 4 : « Journée Passez au mauve de l'Ontario – Il faut toute une communauté pour prendre soin des enfants »

À la Journée Passez au mauve de l'Ontario, les enfants se joignent aux communautés de toute la province et parlent de leurs droits à la sécurité et au bien-être, ainsi que du fait qu'il faut toute une communauté pour prendre soin des enfants. Cette leçon engage les enfants dans des activités amusantes pour concrétiser ce message positif que de l'aide est disponible. Elle passe en revue les thèmes clés présentés dans les leçons précédentes.

Ressources de prévention pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario : Comment les leçons fonctionnent dans les écoles de niveau intermédiaire et secondaire

Pour appuyer la Journée Passez au mauve de l'Ontario dans les écoles de niveau intermédiaire et secondaire, l'AOSAE a obtenu une licence pour du matériel de prévention du *Boost Child & Youth Advocacy Centre*, un organisme qui enseigne la prévention dans les écoles de toute la province depuis des décennies. Les ressources visent à être utiles et pertinentes pour tous les élèves, qu'ils subissent ou non des mauvais traitements ou de la négligence.

Les ressources pour la classe insistent sur l'estime de soi, les relations saines et malsaines, ainsi que le rôle que jouent les adultes et les services sociaux pour aider les jeunes et leurs amis. Les ressources intègrent aussi une perspective d'équité qui inclut l'intolérance, les préjugés et la discrimination comme raisons pour lesquelles les jeunes pourraient devoir demander de l'aide. Le bien-être d'un jeune est détérioré lorsque son identité de genre, sa race, sa capacité, son orientation sexuelle, sa culture, sa langue et sa religion et ne sont pas respectées, et lorsqu'il subit de la discrimination et des préjugés sur les plans individuel et institutionnel, ainsi qu'à l'échelle des systèmes. Individuellement, les [sociétés d'aide à l'enfance](#) ont le mandat statutaire de protéger les enfants contre les mauvais traitements, incluant les mauvais traitements émotionnels, de la part de personnes responsables au domicile familial et dans la communauté. Sur le plan institutionnel, la [Commission ontarienne des droits de la personne](#) enquête sur les plaintes de discrimination qui ont trait aux services, aux lieux de travail, au logement et aux établissements.

Les ressources pour la classe pour les écoles de niveau intermédiaire et secondaire sont fondées sur le thème « Il faut toute une communauté pour prendre soin des enfants ». Les recherches révèlent

que les enfants plus âgés et les adolescents dévoilent généralement à leurs pairs, habituellement au sujet d'expériences de mauvais traitements impliquant des pairs de leur âge, mais pas nécessairement au sujet de mauvais traitements commis par des adultes. Peu importe le type de mauvais traitements dévoilé aux pairs, il est impératif d'insister sur la nécessité de l'engagement des adultes. L'éducation des enfants plus âgés et des adolescents relativement à la façon d'aider leurs pairs en demandant du soutien d'adultes est un composant important de tout programme de sécurité ou de prévention.

Les ressources pour la classe incluent aussi de l'information sur l'estime de soi. Les recherches révèlent qu'une haute estime de soi, de la compassion envers soi-même, de l'efficacité personnelle ainsi qu'un lieu de contrôle interne perçu favorisent la résilience et protègent contre les conséquences négatives de mauvais traitements et d'autres facteurs de stress chez les enfants et les jeunes.

Les Ressources de prévention pour la classe de la Journée Passez au mauve de l'Ontario à l'intention des élèves des écoles de niveau intermédiaire et secondaire sont divisées en quatre leçons. Chaque leçon contient : un sommaire décrivant l'objectif de la leçon qui contient de l'information contextuelle à l'intention des enseignants; des questions guidées pour présenter les concepts aux élèves et engager la discussion; des activités en classe adaptées au niveau scolaire qui renforcent chaque concept. Des directives étape par étape sont fournies pour aider les enseignants à planifier et mettre en œuvre les leçons. Des liens avec le Curriculum de l'Ontario sont aussi fournis. Bien qu'on recommande que les leçons soient tenues dans l'ordre, la Leçon 1 peut être utilisée seule pour appuyer la Journée Passez au mauve de l'Ontario, qui se tiendra le 24 octobre 2019.

Leçon 1 : « Vous n'êtes pas seuls – Nous pouvons vous aider »

Les jeunes ont droit à la sécurité et au bien-être dans tous les espaces qu'ils occupent. Lorsque les jeunes sont en détresse ou subissent des mauvais traitements, la chose la plus importante qu'ils doivent faire est d'obtenir de l'aide. Dans cette leçon, les élèves en apprennent sur le rôle des adultes fiables lorsqu'il s'agit de les appuyer quand ils ont besoin d'aide, les obstacles qui peuvent entraver l'obtention d'aide, ainsi que les stratégies et ressources pour obtenir de l'aide pour eux-mêmes et leurs pairs.

Leçon 2 : « Estime de soi »

Une estime de soi forte et positive peut aider les jeunes à composer avec le stress, rechercher des relations plus saines, ainsi que maintenir des limites. Les jeunes ayant une forte estime de soi sont aussi plus susceptibles de rechercher de l'aide lorsque leur sécurité et leur bien-être sont à risque. Cette leçon examine divers facteurs qui peuvent avoir une incidence sur l'estime de soi d'un jeune, incluant le dialogue intérieur et les relations. Elle examine aussi comment l'intolérance et les préjugés peuvent avoir un impact sur l'estime de soi.

Leçon 3 : « Relations saines et malsaines »

Comme les relations peuvent être complexes et difficiles à vivre, la capacité d'établir des limites claires et de reconnaître que des relations deviennent malsaines est une importante compétence. Dans la présente leçon, les jeunes découvrent les différences entre les relations saines et les relations malsaines, ainsi que des stratégies pour maintenir des relations saines, mettre fin à des relations malsaines et composer avec les dynamiques de pouvoir dans les relations. Dans cette leçon, on démontre que le respect pour toutes les personnes, peu importe leur race, genre, identité sexuelle, culture, langue ou religion, est essentiel à des relations saines.

Leçon 4 : « Raisons pour demander de l'aide : négligence, ainsi que mauvais traitements physiques, émotionnels et sexuels »

De nombreux types de mauvais traitements peuvent avoir une incidence sur la sécurité et le bien-être des jeunes. Ces mauvais traitements peuvent être perpétrés par des adultes au domicile familial et dans la communauté, et par des pairs. Cette leçon examine les raisons pour lesquelles les jeunes peuvent devoir rechercher de l'aide, incluant la négligence, ainsi que les divers types de mauvais traitements. Elle inclut l'intolérance et les préjugés en tant que formes de mauvais traitements émotionnels.

Information concernant le Devoir de faire rapport

Le « Devoir de faire rapport » décrit le devoir de faire un signalement à une SAE lorsque vous avez des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant ou un jeune ayant moins de 16 ans a besoin d'aide. Cette obligation légale de faire rapport d'inquiétudes concernant la sécurité et le bien-être d'un enfant ou d'un jeune est décrite dans l'[Article 125](#) de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* (LSEJF). En vertu de cet article, chaque personne qui a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant ou un jeune a ou peut avoir besoin de protection, doit faire part sans délai à une société d'aide à l'enfance de ses soupçons ainsi que des renseignements sur lesquels ils sont fondés. La LSEJF reconnaît que les personnes qui travaillent étroitement avec les enfants et les jeunes ont une responsabilité accrue de déclarer leurs soupçons.

Il n'est pas nécessaire d'être certain qu'un enfant ou un jeune a ou peut avoir besoin de protection pour faire un signalement à une SAE. Des « motifs raisonnables » se rapportent à l'information dont une personne utilisant un jugement honnête aurait besoin pour décider de faire rapport. Cette norme a été reconnue par les cours de l'Ontario comme établissant un faible seuil de signalement. Le mandat des SAE est d'enquêter sur des signalements, à l'aide d'un processus clinique et normalisé. La personne qui fait le signalement doit faire part de ses inquiétudes, et la SAE déterminera si celles-ci sont suffisamment fondées pour justifier une évaluation plus approfondie des préoccupations relatives à l'enfant ou au jeune.

Nouvel âge de protection

En 2018, l'âge de protection a été haussé pour inclure les jeunes ayant jusqu'à 18 ans. Les jeunes de 16 et 17 ans sont maintenant admissibles aux services de protection des SAE. Bien que les signalements pour les jeunes de 16 et 17 ans ne soient pas obligatoires, les enseignants et les professionnels de l'éducation doivent communiquer avec leur SAE locale s'ils ont des préoccupations relatives à la sécurité et au bien-être d'un jeune.

Protection des renseignements personnels et Devoir de faire rapport

Un document intitulé « [Oui, vous le pouvez. Pour dissiper les mythes entourant le partage de renseignements avec les sociétés d'aide à l'enfance.](#) » a été publié conjointement par le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario et le Bureau de l'Ombudsman. Le document, à l'intention des professionnels qui travaillent avec des enfants et des jeunes, est un rappel crucial qu'un appel à une SAE ne constitue pas une violation de la protection de la vie privée lorsqu'il s'agit de préoccupations relatives à la sécurité d'un enfant ou d'un jeune. En fait, les professionnels qui travaillent avec des enfants et des jeunes ont une responsabilité particulière, tel que l'énonce la LSEJF, d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes. Cliquez [ici](#) pour lire l'Article 125 de la LSEJF.

Comment les SAE répondent à un signalement

Veillez lire la [Section 10](#) de ce guide pour en apprendre sur le processus que les SAE suivent lorsqu'elles reçoivent un signalement de la part de professionnels et du public.

Les SAE travaillent d'abord et avant tout pour s'assurer que les enfants restent en sécurité dans leur famille. Il est très rare que les enfants soient retirés de leur famille pour être pris en charge. L'étude universitaire ontarienne prédominante sur les mauvais traitements et la négligence à l'égard des enfants révèle que les enfants sont restés au domicile familial dans 97 % des enquêtes des SAE.

Signalement exagéré de familles autochtones et afro-canadiennes dans le système du bien-être de l'enfance

L'AOSAE reconnaît que les enfants et les jeunes autochtones et afro-canadiens sont surreprésentés dans le système du bien-être de l'enfance en raison du racisme systémique. Les recherches indiquent que de nombreux professionnels signalent exagérément des familles en fonction des stéréotypes liés aux identités culturelles.²

La surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones découle des injustices historiques infligées aux communautés des Premières nations, Métis et Inuits par le gouvernement canadien et les systèmes du bien-être de l'enfance provinciaux. Ces injustices incluent les pensionnats et la Rafle des années 1960. Cet héritage colonial s'est traduit par la détérioration des communautés, des traumatismes intergénérationnels et la surreprésentation des enfants autochtones dans le système

du bien-être de l'enfance. Le secteur du bien-être de l'enfance de l'Ontario a convenu unanimement de prioriser la réconciliation avec les communautés autochtones en prenant [neuf engagements clés](#), incluant la réduction du nombre d'enfants autochtones pris en charge. Les engagements pris par le secteur du bien-être de l'enfance de l'Ontario représentent une reconnaissance que ce dernier doit faire mieux, assumer la responsabilité des résultats, ainsi que travailler selon un cadre de travail qui reconnaît et appuie la réconciliation avec les communautés autochtones.

La surreprésentation et l'iniquité dans les résultats pour les familles afro-canadiennes ayant affaire aux agences du bien-être de l'enfance découlent du colonialisme et du racisme systémique. Les enfants afro-canadiens sont deux fois plus susceptibles d'être signalés à une SAE, mais ne sont pas réellement plus susceptibles que tout autre groupe d'enfants de subir des mauvais traitements. En partenariat avec la communauté afro-canadienne de l'Ontario et par l'entremise du projet [Une vision une voix](#), l'AOSAE prend les mesures pour créer un système du bien-être de l'enfance plus équitable, en reconnaissant le rôle que le racisme systémique et le colonialisme jouent dans la surreprésentation des familles afro-canadiennes dans le système du bien-être de l'enfance.

Les stéréotypes ayant trait à la pauvreté peuvent aussi mener à des signalements exagérés. Bien que la pauvreté soit un facteur de risque pour les enfants et les jeunes, elle n'est pas une cause de mauvais traitements à l'égard des enfants.

Comment vérifier vos biais

Parce que les enseignants et les professionnels de l'éducation sont une partie intégrante de la vie d'un enfant, il est crucial qu'ils comprennent la surreprésentation dans le système du bien-être de l'enfance et la façon dont elle se produit. Les enseignants et les professionnels de l'éducation doivent être conscients des biais personnels et systémiques ainsi que des stéréotypes qui peuvent avoir une incidence sur la décision d'appeler une SAE. Pour que les enseignants et les professionnels de l'éducation vérifient leurs biais, on les encourage à « voir autrement ». En d'autres mots, appelleraient-ils s'il s'agissait d'un enfant blanc et riche?

Les enseignants et les professionnels de l'éducation doivent être conscients des différences familiales et culturelles. Des facteurs comme l'ethnicité, la religion, la structure familiale et l'histoire influencent les pratiques familiales. Les pratiques d'éducation des enfants varient d'une famille et d'une culture à l'autre. Il existe diverses pratiques d'éducation des enfants qui ne sont pas préoccupantes, mais différentes des leurs.

Les comportements des enfants et des jeunes afro-canadiens en réaction aux microagressions de la part des enseignants, à l'intimidation raciale de la part des pairs ou à de la marginalisation à l'école sont parfois incorrectement vus comme étant le reflet des problèmes à la maison.

Références

¹ [Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect \(OIS\)](#), 2013

² King, B. et al, (2017), Factors associated with racial differences in child welfare investigative decision-making in Ontario, Canada, *Child Abuse and Neglect* (73)

Ressources additionnelles relatives au Devoir de faire rapport :

[Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Recommandation professionnelle : Devoir de signaler](#)

[Oui, vous le pouvez. Pour dissiper les mythes entourant le partage de renseignements avec les sociétés d'aide à l'enfance](#)

Dans cette vidéo, [une enseignante parle](#) de son expérience de travail avec une SAE.

[Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, Article 125](#)

Information concernant la négligence, ainsi que les mauvais traitements physiques, sexuels et émotionnels

Voici les faits

- La négligence est un facteur clé chez 89 % des enfants qui reçoivent des services d'une SAE. Leur famille est aux prises avec des problèmes chroniques comme un traumatisme, une pression financière extrême, la santé mentale et la toxicomanie.¹
- Il y a eu plus de 16 000 signalements d'enfants et de jeunes ayant été victimes de violence de la part d'un membre de la famille au Canada en 2014.²
- 32 % des Canadiens ont subi des mauvais traitements à l'égard des enfants (mauvais traitements physiques et sexuels, exposition à la violence entre partenaires intimes) dans leur vie.³
- 20 % des Canadiens ont subi des mauvais traitements sexuels lorsqu'ils étaient enfants.³
- Plus de 95 % des auteurs de mauvais traitements sexuels à l'égard des enfants sont des personnes que les enfants connaissent et en qui ils ont confiance, et non des étrangers.⁴
- Chaque nuit au Canada, 3 491 femmes et leurs 2 724 enfants dorment dans des refuges parce que leur foyer n'est pas sécuritaire.⁵

Définitions

Les mauvais traitements ont cours dans des situations où une personne responsable, un membre de la famille ou un aidant communautaire, incluant les enseignants, le personnel de garderie et les entraîneurs, étant responsable de l'enfant commet une agression envers l'enfant, et où l'enfant subit des sévices. Ces sévices peuvent être d'ordre physique, sexuel ou affectif. Il peut être plus difficile d'évaluer la négligence à l'égard des enfants, parce que les sévices qui sont causés par l'absence de quelque chose ne sont pas toujours rapidement apparents. Ils peuvent être causés par l'omission des parents ou des personnes responsables de répondre aux besoins essentiels d'un enfant, incluant la nourriture, le logement, les vêtements, l'éducation, la supervision, les soins médicaux et un environnement sécuritaire.

Il est reconnu que la pauvreté est un facteur de risque dans les cas de mauvais traitements et de négligence, mais qu'elle ne cause pas les mauvais traitements et la négligence. Les enfants subissent aussi des mauvais traitements et de la négligence dans les familles ayant un statut socio-économique plus élevé. La plupart des parents n'ont pas l'intention de blesser leurs enfants. Et cela ne signifie pas qu'ils n'aiment pas leurs enfants. Cela peut signifier qu'ils ont besoin d'aide et de soutien pour assurer la sécurité de leurs enfants. La communauté, qui inclut la SAE, a la responsabilité d'aider.

Types et signes de mauvais traitements et de négligence :

Pour en apprendre davantage sur les types et signes de mauvais traitements et de négligence, incluant les mauvais traitements physiques, sexuels et affectifs, l'exposition à la violence familiale, l'abandon et la séparation, ainsi que l'incapacité de la personne responsable, visitez le site Web de l'AOSAE ou cliquez [ici](#). Pour en apprendre sur les signes de mauvais traitements et la négligence, cliquez [ici](#). Il est aussi important de se rappeler que certaines pratiques parentales ne sont pas dangereuses, mais qu'elles diffèrent des propres pratiques parentales d'un enseignant ou d'un professionnel de l'éducation. Pour découvrir comment les signalements peuvent mener à la surreprésentation des familles afro-canadiennes dans le système du bien-être de l'enfance, cliquez [ici](#). Pour en apprendre davantage sur la surreprésentation des familles autochtones et afro-canadiennes dans le système du bien-être de l'enfance, cliquez [ici](#).

Références

¹ A 25 Year Perspective on Child Welfare Services in Ontario and Canada. Nico Trocmé, Université McGill.

² Statistique Canada. La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014. Tableau 4-2. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14303/tbl/tbl4.2-fra.htm>

³ Canadian Medical Association Journal, Child Abuse and Mental Disorders In Canada. 22 avril 2014.

⁴ Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003 : résultats choisis. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. 2005. (p.87)

⁵ VF : Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014, Statistique Canada, disponible à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14207-fra.htm>.

Répondre à un enfant ou un jeune qui fait une divulgation

La décision de signaler des préoccupations à la SAE peut être fondée sur divers facteurs, incluant les observations de possibles mauvais traitements et négligence à l'égard d'un enfant (se reporter à la [Section 7](#) ci-dessus pour les types et signes de mauvais traitements et de négligence) ou une divulgation de la part d'un enfant ou d'un jeune.

Si un enfant ou un jeune divulgue à un enseignant ou un professionnel de l'éducation qu'il subit des mauvais traitements ou de la négligence, l'enseignant doit :

- **Parler avec l'enfant ou le jeune en privé.** L'enseignant ou le professionnel de l'éducation doit limiter les distractions et offrir toute l'attention à l'enfant ou au jeune.
- **Expliquer son rôle.** L'enseignant ou le professionnel de l'éducation doit dire à l'enfant ou au jeune qu'il l'aidera. Il ne doit pas promettre de garder le secret par rapport à la divulgation.
- **Écouter attentivement.** L'enseignant ou le professionnel de l'éducation doit permettre à l'enfant de raconter son histoire. Il doit se rappeler qu'il n'a pas à prouver ou vérifier les mauvais traitements.
- **Reconnaître la situation et les sentiments de l'enfant ou du jeune.**
- **Féliciter l'enfant ou le jeune.** L'enseignant ou le professionnel de l'éducation doit dire à l'enfant qu'il a fait la bonne chose et lui expliquer qu'il n'est pas responsable des mauvais traitements.
- **Croire l'enfant ou le jeune.** Le type de réponse que les enfants ou les jeunes reçoivent lorsqu'ils font un dévoilement peut déterminer s'ils continueront à dévoiler et obtenir de l'aide. Si un enfant ou un jeune obtient une réponse positive à son dévoilement, il est plus probable qu'il recherchera de nouveau de l'aide lorsqu'il en aura besoin.
- **Consigner le dévoilement dans les mots de l'enfant ou du jeune.** L'enseignant ou le professionnel de l'éducation doit prendre le temps de noter le dévoilement le plus précisément possible.
- **Respecter la vie privée de l'enfant ou du jeune.** Les enseignants ou les professionnels de l'éducation ne doivent pas partager les détails de la divulgation avec des collègues. Respecter la vie privée d'un enfant ou d'un jeune ne nuit pas au devoir d'un enseignant ou d'un professionnel de l'éducation de signaler ses préoccupations à une SAE.

Information concernant le processus de signalement pour les professionnels de l'éducation

Si des enseignants ou des professionnels de l'éducation constatent ou ont un motif de croire qu'un enfant ou un jeune âgé d'au plus 16 ans a besoin de protection ou risque de subir des sévices, ils ont l'obligation légale d'appeler leur [Société d'aide à l'enfance locale](#). (Généralement, on nomme les agences « Société d'aide à l'enfance » ou « Services à la famille et aux enfants ».) Un intervenant en protection de l'enfance pourra répondre à leur appel 24 heures sur 24, 365 jours par année. Les numéros de téléphone des SAE de l'Ontario sont disponibles dans le [site Web de l'AOSAE](#).

Le processus de signalement :

- Si l'enseignant ou le professionnel de l'éducation croit que l'enfant ou le jeune est en danger immédiat, il doit appeler la police ainsi que sa SAE locale.
- Lorsque la décision a été prise d'appeler la SAE, les enseignants ou les professionnels de l'éducation ne doivent pas consulter ni informer un parent ou une personne responsable, étant donné que cela pourrait compromettre la sécurité de l'enfant ou du jeune. La SAE conseillera l'enseignant au sujet de toute consultation avec le parent.
- Les enseignants ou les professionnels de l'éducation n'ont pas à être certains concernant les préoccupations de mauvais traitements ou de négligence à l'égard de l'enfant pour signaler leurs préoccupations à la SAE; on leur demande d'exercer leur bon jugement.
- Les enseignants ou les professionnels de l'éducation ne doivent pas entreprendre une enquête concernant les préoccupations. Ils n'ont pas le rôle ni la responsabilité de déterminer si les mauvais traitements ou la négligence ont eu cours. Il relève des SAE d'enquêter sur le besoin de protection ou d'intervention et d'évaluer ce besoin.
- Les enseignants ou les professionnels de l'éducation qui ont une préoccupation doivent appeler la SAE directement. Ils n'ont pas le droit de déléguer leur devoir légal de faire rapport à une autre personne, incluant leur superviseur.
- Bien que la confidentialité ne puisse pas être assurée lorsqu'on fait un signalement à une SAE, les préoccupations relatives à l'identification du référent doivent être partagées avec la SAE.
- Le devoir de faire rapport d'un enseignant ou d'un professionnel de l'éducation est continu. Même si l'enseignant ou le professionnel de l'éducation a déjà fait un signalement, il doit continuer de faire des signalements s'il croit qu'un enfant ou un jeune a toujours besoin de protection.
- Les enseignants ou les professionnels de l'éducation doivent signaler des préoccupations même si l'information a été partagée avec eux en tant que confiance.
- Les enseignants ou les professionnels de l'éducation doivent conserver des notes détaillées sur les circonstances justifiant leurs préoccupations.
- Les enseignants ou les professionnels de l'éducation doivent aussi se rappeler que les pratiques d'éducation des enfants varient selon les cultures. Certaines pratiques parentales

ne sont pas dangereuses, mais elles diffèrent des propres pratiques parentales de l'enseignant.

- Les intervenants en protection de l'enfance demanderont de l'information sur l'enfant ou le jeune en cause, incluant son nom de famille, son adresse et sa date de naissance, ainsi que sur les autres enfants vivant au domicile familial. On demandera aussi aux enseignants et aux professionnels de l'éducation de fournir de l'information sur la personne soupçonnée d'avoir causé la préoccupation, incluant son nom, sa relation avec l'enfant ou le jeune, son adresse, son numéro de téléphone, son lieu de travail, ainsi que l'endroit où se trouve cette personne. L'intervenant en protection de l'enfance voudra connaître les préoccupations précises de l'enseignant et la façon dont il en a été informé.
- L'intervenant en protection de l'enfance posera aussi des questions sur le fonctionnement de l'enfant ou du jeune et de la famille, le réseau de soutien de l'enfant et de la famille, l'origine ethnique, la langue première et la religion de la famille; il voudra aussi savoir si l'enfant et la famille sont autochtones. L'intervenant demandera aussi s'il y a des préoccupations connues concernant la sécurité de l'intervenant.

Comment les SAE appuient les enfants, les jeunes et les familles

En Ontario, les SAE ont la responsabilité juridique exclusive d'offrir des services de protection de l'enfance, 24 heures sur 24, 365 jours par année. Les activités et l'objectif d'une SAE sont énoncés dans la [Loi sur les services à l'enfance et à la famille](#).

Lorsqu'un enseignant ou un professionnel de l'éducation appelle une SAE pour signaler une préoccupation, c'est un intervenant en protection de l'enfance autorisé qui répond; il évalue l'information du signalement à l'aide de [lignes directrices exhaustives](#) pour déterminer l'admissibilité. (Dans cette vidéo, un [intervenant en protection de l'enfance d'une SAE](#) décrit les mesures qu'elle prend lorsqu'elle reçoit un appel d'une personne qui a une préoccupation relative à la sécurité ou au bien-être d'un enfant.)

La SAE examinera et évaluera toute l'information disponible, à l'aide des renseignements contenus dans le signalement, d'un examen des dossiers et de son jugement clinique. La SAE analysera les facteurs de protection connus ainsi que les préoccupations de sécurité, et déterminera si une enquête est nécessaire ou si l'enfant ou le jeune et la famille ont besoin d'être mis en contact avec d'autres services de soutien communautaires. Si on évalue qu'un enfant ou un jeune est en danger imminent, un intervenant en protection de l'enfance interviendra immédiatement.

Si un engagement continu avec un enfant ou un jeune et une famille est nécessaire, la priorité de la SAE passe de la détermination du besoin de protection de l'enfant ou du jeune à l'amélioration des facteurs liés à la sécurité et au bien-être de l'enfant ou du jeune au domicile familial. Dans la grande majorité des cas, les enfants ou les jeunes restent dans leur famille, alors qu'ils reçoivent de l'aide de la SAE. Un intervenant en protection de l'enfance engage l'enfant ou le jeune et la famille, en

élaborant un plan de services en collaboration avec la famille. Ce plan sert de stratégie pour l'acquisition de forces et la réduction des risques, de sorte que la famille n'ait plus besoin de services de protection de l'enfance. Pour aider une famille à obtenir ce résultat, la SAE peut la mettre en communication avec des services de soutien communautaires, comme des programmes de rôle parental ou des programmes de traitements pour des problèmes de toxicomanie, de santé mentale et de traumatisme. Les SAE ne pourraient pas accomplir leur travail sans le réseau de services et de ressources communautaires qui offre des services cruciaux aux familles vulnérables.

Cet accent sur des services au domicile et de l'intervention précoce fait partie de la transformation du système du bien-être de l'enfance de l'Ontario, qui a débuté il y a une dizaine d'années. Cette approche reconnaît qu'une intervention précoce peut réduire le besoin de recourir à des services plus intrusifs plus tard.

Dans cette vidéo, [une mère explique](#) comment sa famille a amélioré son sort avec l'aide de la SAE.